N°091
Janvier 2022

Échos

conf.retraites@wanadoo.fr

www.retraite-cfr.fr

La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Ce début d'année 2022 - propice à la préparation de nos démarches et actions vers celles et ceux qui s'activent à prendre les destinées de notre pays au printemps prochain - nous engage à poursuivre nos réflexions au sein de groupes de travail constitués pour parfaire nos revendications et les soumettre à nos instances de décision. A l'occasion de ce numéro, nous avons donc souhaité rappeler l'importance de la participation de nos membres à nos travaux et vous inviter à consulter leur site internet respectif dans lesquels vous pouvez retrouver leurs revendications propres à nourrir celles que nous avons à porter aux plus hauts niveaux. Un bel exemple de solidarité bien établie !

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

www.anrsiege.fr

www.retraite-cfr.fr

www.cnrpl.fr

www.fnar.info

www.generations-mouvement.org

www.retraites-ufr.fr

Bureau CFR

Le groupe de travail « Préparation de la lettre à adresser aux candidats à l'Élection Présidentielle » s'est réuni le 10 janvier. Les thèmes de revendication et sujets de préoccupation suivants : autonomie des personnes âgées, retraite, santé et représentativité ont fait l'objet d'une proposition de rédaction de leur contenu qui sera soumise à l'examen d'un prochain Bureau pour validation en vue de l'envoi aux candidats qui doivent être déclarés officiellement par le Conseil Constitutionnel entre le 4 et le 18 mars prochain, délai de parution au J.O.

Commission « Autonomie »

Le groupe de travail sur « La représentation des personnes âgées dans le secteur médico-social » relatif à la réforme du Conseil de Vie Sociale – CVS – de portée générale et qui doit être adaptée aux spécificités des EHPAD a tenu sa deuxième réunion. Une note préparée sur la base d'éléments de constat et de cinq propositions pour structurer et développer la représentation des personnes dans le secteur médico-social « Personnes Âgées » a fait l'objet d'un examen attentif ; elle sera présentée à une prochaine réunion de la Commission programmée pour le 28 janvier prochain.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles